

Rapport annuel 2025 de la Commission de discipline de la SSB

Au cours de l'exercice écoulé, la Commission de discipline a pu résoudre plusieurs cas par la médiation.

Dans un cas, une suspension de six mois a été prononcée pour infraction grave au règlement du tournoi, conformément à l'article 2 du Règlement disciplinaire.

Bâle, le 16 mars 2026

Marco Chevalier

Président de la Commission de discipline de la SSB